

Infos CE - Infos CE - Infos CE - Infos CE - Infos CE - Infos CE

COMPTE RENDU DE LA REUNION PLENIERE DU COMITE D'ENTREPRISE DU 19 NOVEMBRE 2018

1) CONTRAT PLURIANNUEL DE GESTION 2018/2022 DE LA CPAM DES A-M

La COG 2018-2022 votée par le conseil de la CNAM en janvier 2018 est déclinée dans chaque organisme local dans le cadre du dialogue de gestion.

Pour répondre aux défis que représentent :

- le vieillissement de la population et l'augmentation du nombre de maladies chroniques,
- la soutenabilité financière de notre modèle de protection sociale,
- la transformation du système de santé nécessaire pour assumer une demande croissante de soins et un niveau de protection élevé,

5 grands défis ont été définis par la CNAM :

- Renforcer l'accès au système de soins,
- Contribuer à la transformation et à l'efficacité du système de santé,
- Rendre aux usagers un service maintenu à un haut niveau de qualité,
- Accompagner l'évolution numérique en santé,
- Réussir l'intégration des autres régimes en garantissant un fonctionnement efficient de la branche.

Les bons résultats obtenus par notre CPAM en 2017 ont permis d'obtenir un taux de remplacement des départs de 67.43 % qui est l'un des meilleurs de l'hexagone.

La Cfdt, qui a pris acte des défis définis par la CNAM, a émis un vote favorable compte tenu du bon taux de remplacement obtenu par notre organisme grâce aux efforts de l'ensemble des cadres et employés. Elle restera néanmoins très attentive aux moyens accordés aux accueils dans le cadre du déploiement du Dossier Médical Partagé (DMP) ainsi qu'aux conditions d'intégration au régime général des salariés du régime étudiant et du RSI.

2) PROJET D'ORGANISATION DU RECOUVREMENT UNIFIE DES CREANCES

Dans le cadre des directives de la CNAM qui proposent la mise en place d'une approche globale de la gestion des créances sous le pilotage de l'Agent Comptable, il a été présenté aux élus un projet d'évolution organisationnelle au sein de notre organisme.

La Direction propose de constituer un service de recouvrement des créances placé sous la responsabilité hiérarchique du fondé de pouvoir afin d'aboutir à une unification de traitement des recouvrements amiables et contentieux. Le groupe indus sera installé début janvier 2019 au bâtiment Picasso 1^{er} étage, bureaux 115,116 et 117.

3) FERMETURE DE L'IMMEUBLE BOISSEAU : REORGANISATION GEOGRAPHIQUE DE L'ACTIVITE DE L'EPSAM (Espace Prévention Santé de l'Assurance Maladie)

Pour gagner en performance, la Direction souhaite se désengager des locaux actuels pour recentrer ce service au sein du siège, en lien avec les services de la Coordination en Santé, dont PRADO. Le déplacement du service de la rue d'Italie au bâtiment Dufy se fera au plus tard au 31/12/2018.

La Cfdt s'est félicité de cette décision compte tenu qu'elle a toujours considéré que le lieu d'implantation de l'EPSAM n'était pas adapté à la réception du public.

4) CREATION D'UN POLE GESTION DU DOSSIER CLIENT (GDOC)

La gestion du dossier client est répartie sur plusieurs services (GDB, Pôle Social, RI, RECO AT/MP) et le processus GDB sur plusieurs centres (Nice, Grasse, Menton). Nice représente 65% du personnel de ce processus, auquel il faut ajouter l'AME.

Suite au constat d'insatisfaction résultant notamment des conclusions de l'Atelier de Simplification des Organisations mené sur le pôle social, il a été décidé de mettre en place une nouvelle organisation à compter du 1^{er} décembre 2018, constituée des groupes suivants :

- Un groupe de production Gdb ; CMUC/ACS ; mutation et AME,
- Un groupe contrôle CMUC/ACS et support réglementaire,
- Un groupe Relation Client Gdb ; CMUC/ACS ; missions sociales dont le responsable suppléera le responsable de pôle en cas d'absence.

Les objectifs du regroupement de ces secteurs sous une responsabilité unique Sont :

- L'optimisation du traitement des demandes,
- L'unification dans la gestion des réponses tant sur le fond que sur la forme,
- Le développement de la multi compétence,
- Le développement des échanges entre les agents,
- La possibilité pour les techniciens de traiter des dossiers de bout en bout sans avoir recours à des transferts de secteur.

Sous la responsabilité des cadres, les techniciens de niveau 4 seront appelés à monter en compétence et à assurer des fonctions d'assistantat et de conseil auprès des autres techniciens.

Ce pôle sera sous la responsabilité d'un cadre de haut niveau.

5) ORGANISATION DES ACCUEILS DE NICE EN PERIODE DE VACANCES SCOLAIRES

Suite au bilan très positif de l'expérimentation visant à proposer un seul site d'accueil basé à Pertinax durant la période des vacances scolaires du mois d'août 2018 et la Toussaint, il a été décidé, en accord avec les instances représentatives du personnel, de généraliser la fermeture du site de Romain Rolland pendant les vacances scolaires de l'année ainsi qu'à la fermeture des permanences pendant cette période.

6) GESTION DES TITRES RESTAURANT

Il a été proposé aux élus de modifier, en collaboration avec l'agence comptable et la société « up », la date de commande mensuelle des titres restaurant, de manière à la réaliser à terme échu. Cette nouvelle pratique aurait, entre autre, pour avantage un calcul du nombre de titres restaurant à attribuer au plus juste en prenant en compte les absences validées ou saisies dans GRH au cours du mois concerné et un suivi facilité pour tous les agents de l'organisme.

Durant le mois de transition, cette modification de procédure occasionnera un décalage dans la livraison des titres restaurant attribués. Un message INTRAZUR sera diffusé à l'ensemble des salariés avec toutes les informations utiles. Mise en place prévue à compter du 1^{er} janvier 2019.

7) QUESTIONS DIVERSES

Comme chaque année la Direction a répondu favorablement à la demande des élus en accordant au personnel une sortie anticipée à 13 heures, sans pause repas, les 24 et 31 décembre 2018.

